



VOS AMBIANCES MUSICALES

Rapport du premier trimestre | Exercice 2018

Pour les trois mois clos le 30 juin 2017



TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Résultats financiers pour les trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016	7
Principaux indicateurs de rendement	3	Situation de trésorerie et ressources en capital	12
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation financière consolidée au 30 juin 2017 et au 31 mars 2016	13
Principales informations financières consolidées	5	États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités	17
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	6		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 1^{er} août 2017. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les auditeurs de la société n'ont pas effectué l'examen du rapport financier intermédiaire pour les trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter toutefois, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2017, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changement dans la législation, les politiques administratives ou les exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris dans nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette compte tenu et compte non tenu des contreparties conditionnelles et le ratio dette nette/BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les IFRS et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs du rendement de la société, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

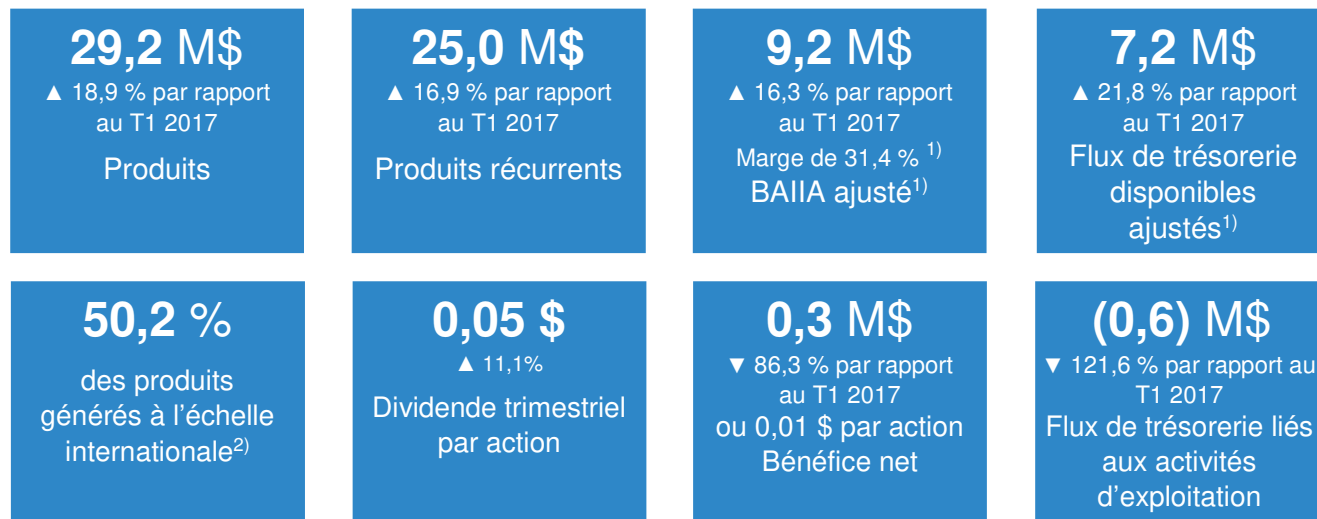
SURVOL

Stingray est un chef de file des fournisseurs interentreprises de solutions musicales multiplateformes et de solutions multimédias en magasin qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. La société compte approximativement 400 millions d'abonnés à des services de télévision (ou ménages) dans 156 pays. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Le siège social de la société, qui regroupe près de 320 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suisse, en France, en Israël, en Australie et en Corée du Sud, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

Trimestre clos le 30 juin 2017

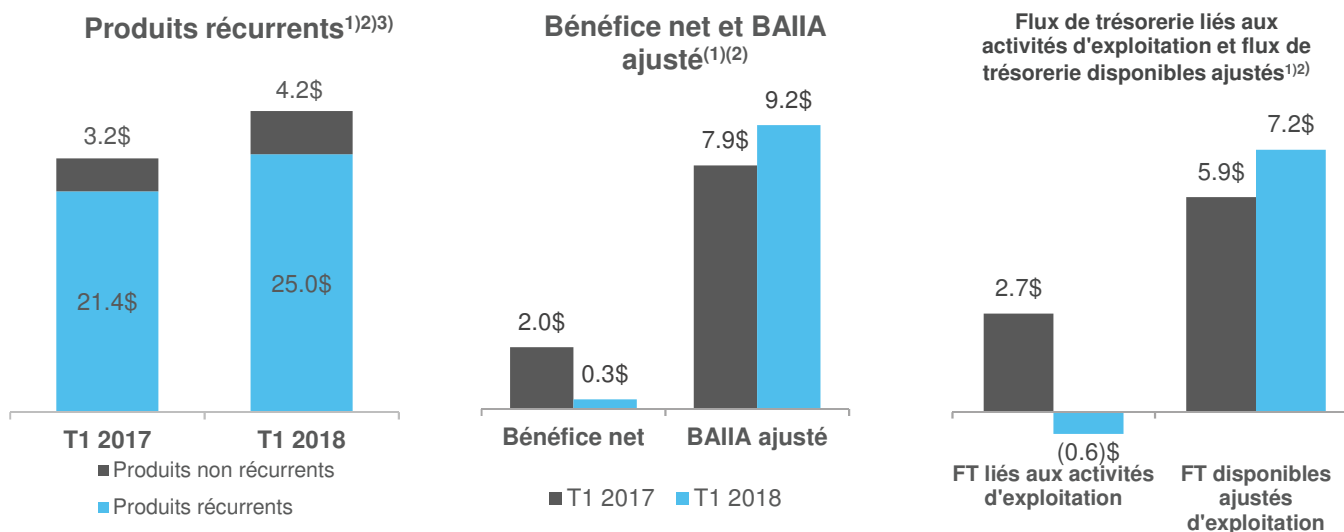


Note :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

2) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Trimestres clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016



Notes :

1) En millions de dollars canadiens.

2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

3) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du premier trimestre clos le 30 juin 2017

Comparaison avec le trimestre clos le 30 juin 2016 (le « premier trimestre de 2017 ») :

- Les produits ont augmenté de 18,9 % pour atteindre 29,2 millions de dollars, comparativement à 24,6 millions de dollars au premier trimestre de 2017.
- Les produits récurrents se sont élevés à 25,0 millions de dollars (85,7 % du total des produits), en hausse de 16,9 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale, y compris sur le marché américain, ont augmenté passant de 42,7 % à 50,2 %.
- Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 65,1 % pour s'établir à 4,5 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 16,3 % pour s'établir à 9,2 millions de dollars, comparativement à 7,9 millions de dollars au premier trimestre de 2017.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 31,4 %, comparativement à 32,1 % au premier trimestre de 2017.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 0,3 million de dollars (0,01 \$ par action), comparativement à 2,0 millions de dollars (0,04 \$ par action) au premier trimestre de 2017.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a augmenté de 9,5 % pour s'établir à 5,7 millions de dollars (0,11 \$ par action), comparativement à 5,2 millions de dollars (0,10 \$ par action) au premier trimestre de 2017.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à (0,6) million de dollars, comparativement à 2,7 millions de dollars au premier trimestre de 2017.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont élevés à 7,2 millions de dollars, comparativement à 5,9 millions de dollars au premier trimestre de 2017, en hausse de 21,8 %.

Faits saillants des activités

- Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de la société australienne SBA Music PTY Ltd, un fournisseur de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie de 5 000 \$AUD (4 984 \$ CA).
- Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd, une filiale de Macquarie Media Operations PTY Ltd et un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie de 5 900 \$ AUD (5 881 \$ CAD).
- Le 23 juin 2017, la société a annoncé le lancement d'une chaîne musicale de vidéoclips entièrement diffusée en format 4K. Seule chaîne 4K produite au Canada, ce nouveau produit télévisuel sera offert à tous les fournisseurs de télévision payante du pays dès juillet 2017.
- Le 16 juin 2017, la société a annoncé le lancement de Stingray Musique sur Singtel à Singapour, ce qui représente une première percée de ce service dans la région de l'Asie-Pacifique.
- Le 8 juin 2017, la société a annoncé l'inclusion de Stingray Classica, Stingray DJAZZ et Stingray Karaoke à l'offre de chaînes télévisées d'Amazon. Les membres américains du service Amazon Prime peuvent désormais profiter de l'écoute en continu illimitée de ces chaînes au prix mensuel unitaire de 6,99 \$ après une période d'essai gratuit de 7 jours.
- Le 26 mai 2017, la société a annoncé l'acquisition de C Music Entertainment Ltd. (« C Music »), une chaîne télévisée londonienne offerte par câble et par satellite. Plusieurs fois primée, C Music se spécialise dans la diffusion de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores de films.
- Le 9 mai 2017, la société a annoncé l'acquisition de la société israélienne Yokee Music Ltd. (« Yokee Music »), laquelle propose trois (3) applications sociales axées sur la musique qui se classent régulièrement au top 10 des téléchargements de la catégorie musique dans 100 pays, soit Yokee Karaoke, Yokee Guitar et Yokee Piano. Ensemble, ces applications ont été téléchargées plus de 80 millions de fois au cours des quatre (4) dernières années, comptent quelque 4 millions d'utilisateurs mensuels et enregistrent un taux de croissance d'une année à l'autre de plus 50 %.
- Le 1^{er} août 2017, la société a augmenté le dividende trimestriel de 11,1 % ce qui donne lieu à un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende sera payable le 15 septembre 2017 ou vers cette date aux porteurs de ces actions inscrits en date du 31 août 2017.

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 juin 2017 T1 2018		Trimestre clos le 30 juin 2016 T1 2017		Trimestre clos le 31 mars 2017 T4 2017	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	29 178	100,0 %	24 547	100,0 %	26 502	100,0 %
Produits récurrents	25 010	85,7 %	21 401	87,2 %	22 683	85,6 %
Produits	29 178	100,0 %	24 547	100,0 %	26 502	100,0 %
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 261	35,2 %	8 741	35,6 %	9 125	34,4 %
Frais de vente et de marketing	3 565	12,2 %	3 019	12,3 %	3 302	12,5 %
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 978	10,2 %	2 349	9,6 %	2 324	8,8 %
Charges générales et administratives	5 497	18,8 %	3 482	14,2 %	6 385	24,1 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations (Produits financiers) charges financières, montant net ³⁾	5 162	17,7 %	3 761	15,3 %	4 619	17,4 %
Variation de la juste valeur des placements	537	1,8 %	648	2,6 %	1 006	3,8 %
Bénéfice (perte) avant impôts	744	2,5 %	2 456	10,0 %	(593)	(2,2) %
Charge (recouvrement) d'impôts	464	1,6 %	412	1,7 %	(5 201)	(19,6) %
Bénéfice net	280	1,0 %	2 044	8,3 %	4 608	17,4 %
BAIIA ajusté¹⁾	9 169	31,4 %	7 881	32,1 %	9 046	34,1 %
Bénéfice net ajusté¹⁾	5 703	19,5 %	5 207	21,2 %	10 534	39,7 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	7 240	24,8 %	5 943	24,2 %	7 991	30,2 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(589)	(2,0) %	2 722	11,1 %	10 826	40,8 %
Dette nette	54 968	–	37 286	–	35 178	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs¹⁾²⁾	1,56 fois	–	1,18 fois	–	1,04 fois	–
Bénéfice net par action - de base	0,01	–	0,04	–	0,09	–
Bénéfice net par action - dilué	0,01	–	0,04	–	0,09	–
Bénéfice net ajusté par action - de base ¹⁾	0,11	–	0,10	–	0,21	–
Bénéfice net ajusté par action - dilué ¹⁾	0,11	–	0,10	–	0,20	–
Produits par catégorie						
Diffusion musicale	21 824	74,8 %	17 888	72,9 %	19 708	74,4 %
Musique pour entreprises	7 354	25,2 %	6 659	27,1 %	6 794	25,6 %
Produits	29 178	100,0 %	24 547	100,0 %	26 502	100,0 %
Produits par région						
Canada	14 527	49,8 %	14 077	57,3 %	14 000	52,8 %
États-Unis	4 530	15,5 %	2 744	11,2 %	3 838	14,5 %
Autres pays	10 121	34,7 %	7 726	31,5 %	8 664	32,7 %
Produits	29 178	100,0 %	24 547	100,0 %	26 502	100,0 %

Notes :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 6.
- 2) Le ratio dette nette/BAIIA ajusté est le quotient de la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur une période de 12 mois consécutifs.
- 3) Les intérêts payés durant le T1 2018 ont été de 296 \$ (260 \$ au T1 2017; 269 \$ au T4 2017).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 juin 2017 T1 2018	Trimestre clos le 30 juin 2016 T1 2017	Trimestre clos le 31 mars 2017 T4 2017
Bénéfice net	280	2 044	4 608
(Produits financiers) charges financières, montant net	537	648	1 006
Variation de la juste valeur des placements	434	91	334
Charge (recouvrement) d'impôts	464	412	(5 201)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	621	574	724
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 541	3 187	3 895
Rémunération fondée sur des actions	194	290	372
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	313	326	688
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 785	309	2 620
BAIIA ajusté	9 169	7 881	9 046
(Produits financiers) charges financières, montant net	(537)	(648)	(1 006)
Impôts	(464)	(412)	5 201
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(621)	(574)	(724)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 844)	(1 040)	(1 983)
Bénéfice net ajusté	5 703	5 207	10 534

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 juin 2017 T1 2018	Trimestre clos le 30 juin 2016 T1 2017	Trimestre clos le 31 mars 2017 T4 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(589)	2 722	10 826
<i>Ajouter/déduire :</i>			
Dépenses d'investissement	(1 211)	(632)	(522)
Variation nette des éléments trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	7 255	3 544	(4 933)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 785	309	2 620
Flux de trésorerie disponibles ajustés	7 240	5 943	7 991

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

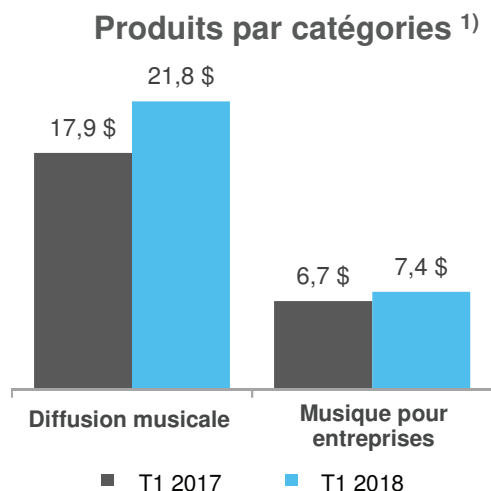
(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2017	31 mars 2017	30 juin 2016
Facilité renouvelable	58 120	41 040	40 513
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	(3 152)	(5 862)	(3 227)
Dette nette	54 968	35 178	37 286

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2017 ET 2016

Produits

Les produits du premier trimestre de 2018 ont progressé de 18,9 % pour atteindre 29,2 millions de dollars, par rapport aux 24,6 millions de dollars du premier trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music et de Classica, combinées à la croissance des produits tirés de la diffusion musicale grâce aux applications de karaoké grand public et aux services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de matériel dans le secteur de la musique pour entreprises.

Tendances des produits par catégories



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 22,0 % ou de 3,9 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au premier trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

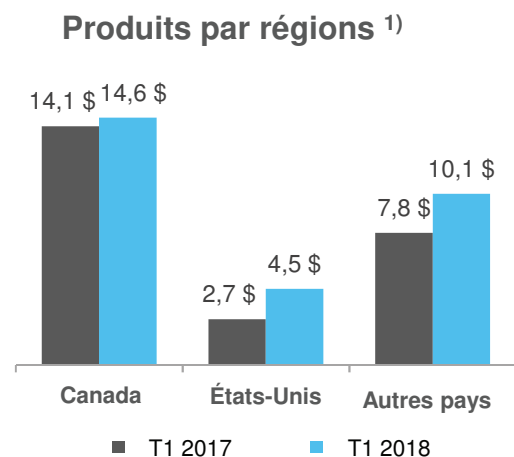
- ▲ Acquisition de Classica, des chaînes Much et de Festival 4K au cours de l'exercice 2017 et de Yokee Music et C Music en mai 2017.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les applications de karaoké grand public et les services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 10,4 % ou de 0,7 million de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au premier trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel principalement attribuables aux services d'affichage numérique.

Tendances des produits par régions



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 3,2 % ou de 0,5 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au premier trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des produits tirés des services d'affichage numérique comme il a été mentionné précédemment.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 65,1 % ou de 1,8 million de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au premier trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Apport de l'acquisition de Yokee Music comme il a été mentionné précédemment et croissance interne attribuable aux applications de karaoké grand public et aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

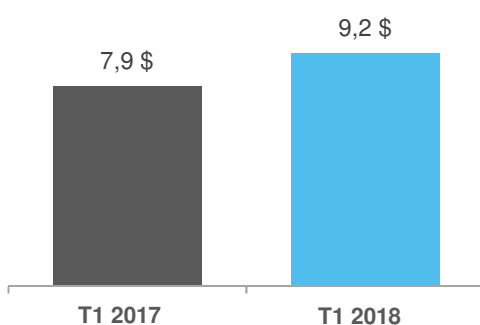
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 31,0 % ou de 2,3 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au premier trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Classica, C Music et Festival 4K.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T1 2018 % des produits	T1 2017 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 261 \$ 35,2 %	8 741 \$ 35,6 %	1 520 \$ 17,4 %	▲ Essentiellement les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2017 et au premier trimestre de 2018 et les frais engagés pour soutenir la croissance internationale. Coûts liés aux ventes additionnelles de services d'installation et de matériel.
Frais de vente et de marketing	3 565 \$ 12,2 %	3 019 \$ 12,3 %	546 \$ 18,1 %	▲ Principalement les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes et à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de technologies de l'information et de recherche et développement	2 978 \$ 10,2 %	2 349 \$ 9,6 %	629 \$ 26,8 %	▲ Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	5 497 \$ 18,8 %	3 482 \$ 14,2 %	2 015 \$ 57,9 %	▲ Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 162 \$ 17,7 %	3 761 \$ 15,3 %	1 401 \$ 37,3 %	▲ Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.

BAlIA ajusté 1)2)



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 9,2 millions de dollars au premier trimestre de 2018, contre 7,9 millions de dollars au premier trimestre de 2017, soit une hausse de 16,3 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 31,4 % au premier trimestre de 2018, contre 32,1 % au premier trimestre de 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2017 et au premier trimestre de 2018, partiellement contrebalancées par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement de l'acquisition récente de Yokee Music, et des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et d'autres gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés aux litiges et à l'intégration de nos acquisitions récentes.

(Produits financiers) charges financières, montant net

Le montant net des (produits financiers) charges financières a diminué pour s'établir à 0,5 million de dollars, comparativement à un montant net de 0,6 million de dollars au premier trimestre de 2017. Cette baisse est attribuable à une variation défavorable de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, facteur neutralisé par le profit de change.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte sur la juste valeur de 0,4 million de dollars a été comptabilisée au premier trimestre de 2018, comparativement à une perte de 0,1 million de dollars au premier trimestre de 2017. Cette variation est imputable à la conversion en dollars américains compte tenu du cours de change plus faible.

Impôts

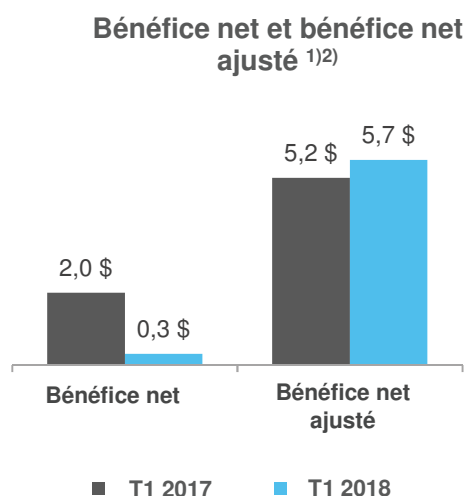
La charge d'impôts a augmenté pour s'établir à 0,5 million de dollars au premier trimestre de 2018, en regard d'une charge d'impôts de 0,4 million de dollars au premier trimestre de 2017. Le taux d'impôt effectif pour le premier trimestre de 2018 s'est établi à 62,4 %, par rapport à 16,8 % pour le premier trimestre de 2017. La hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la variation des différences permanentes. Au premier trimestre de 2017, les fluctuations des taux de change et la réévaluation des autres créditeurs ont donné lieu à un bénéfice non imposable. Ces éléments n'ont pas été récurrents lors du premier trimestre de 2018.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Le bénéfice net s'est chiffré à 0,3 million de dollars (0,01 \$ par action) au premier trimestre de 2018, comparativement à 2,0 millions de dollars (0,04 \$ par action) au premier trimestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques, à la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et de la variation défavorable de la juste valeur des placements et des contreparties conditionnelles, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation et le profit de change.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté a augmenté de 9,5 % pour atteindre 5,7 millions de dollars (0,11 \$ par action) au premier trimestre de 2018, comparativement à 5,2 millions de dollars (0,10 \$ par action) au premier trimestre de 2017. L'augmentation découle principalement de la hausse du BAIIA ajusté, contrebalancée en partie par des charges nettes d'impôts plus élevées.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 21,3 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2016 à 29,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que les nouveaux contrats conclus sur les marchés internationaux et au Canada. Le recul consécutif des produits au premier et au deuxième trimestres de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale et de l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le BAIIA ajusté a progressé, passant de 7,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2016 à 9,2 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et aux nouvelles ententes conclues. Le recul du BAIIA ajusté au premier trimestre de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale, par des coûts marginaux liés aux acquisitions, desquelles les synergies futures sont attendues, et par l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le bénéfice net a fluctué au cours des huit derniers trimestres et est passé de 9,2 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2016 à un bénéfice net de 0,3 million de dollars au premier trimestre de l'exercice 2018. Au deuxième trimestre de 2016, la composante la plus importante de la hausse correspond à la comptabilisation du profit de 7,5 millions de dollars sur la juste valeur des placements, contré par une incidence fiscale connexe de 1,0 million de dollars. De plus, un profit lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises de 1,1 million de dollars a également été comptabilisé. Au quatrième trimestre de 2016, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt lié à des actifs d'impôt différé qui se rapportent à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 3,4 millions de dollars, contrebalancés par une perte sur la juste valeur des placements de 1,1 million de dollars relative au cours de change défavorable entre le dollar canadien et le dollar américain puisque le placement est libellé en dollars américains. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé des actifs d'impôt différé se rapportant à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 5,1 millions de dollars. Au premier trimestre de 2018, la société a comptabilisé des frais juridiques et une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles plus élevés en raison des acquisitions d'entreprises.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestres clos les							
	30 juin 2017	31 mars. 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars. 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016	Exercice 2016
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	21 824	19 708	19 295	18 009	17 888	19 425	17 013	15 614
Musique pour entreprises	7 354	6 794	6 630	6 518	6 659	6 233	6 076	5 688
Total des produits	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658	23 089	21 302
Produits par région								
Canada	14 527	14 000	14 004	14 045	14 077	13 500	13 759	13 094
International ¹⁾	14 651	12 502	11 921	10 482	10 470	12 158	9 330	8 208
Total des produits	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658	23 089	21 302
Produits récurrents	25 010	22 683	21 944	21 584	21 401	21 860	19 699	18 785
Produits récurrents en pourcentage du total des produits	85,7 %	85,6 %	84,6 %	88,0 %	87,2 %	83,7 %	85,3 %	88,2 %
BAIIA ajusté	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219	8 009	7 625
Bénéfice net	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247	3 169	9 242
Bénéfice net par action – de base	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06	0,18
Bénéfice net par action – dilué	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06	0,18
Bénéfice net ajusté	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135	6 194	6 198
Bénéfice net ajusté par action – de base	0,11	0,21	0,12	0,11	0,10	0,14	0,12	0,12
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,11	0,20	0,12	0,10	0,10	0,14	0,12	0,12

Note :

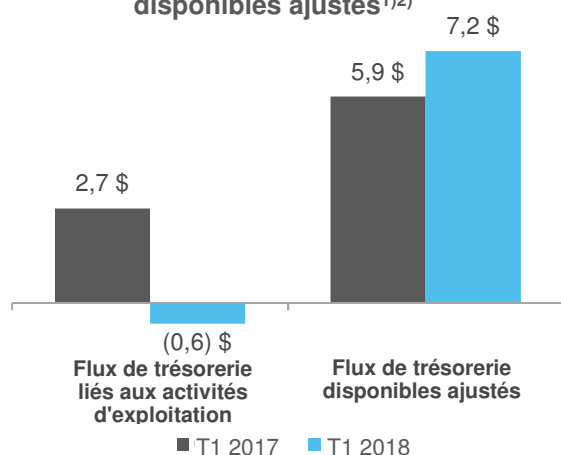
1) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les							
	30 juin 2017	31 mars. 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016	Exercice 2016
Bénéfice net	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247	3 169	9 242
(Produits financiers) charges financières, montant net	537	1 006	9	373	648	836	(810)	(1 310)
Variation de la juste valeur des placements	434	334	(583)	(250)	91	1 113	(646)	(7 549)
Charge (recouvrement) d'impôts	464	(5 201)	706	487	412	(1 428)	920	2 117
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	621	724	574	546	574	594	609	488
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 541	3 895	3 686	3 982	3 187	2 624	3 443	3 592
Rémunération fondée sur des actions	194	372	372	298	290	390	369	371
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	313	688	550	444	326	319	227	242
Frais liés au PAPE et obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	–	–	–	–	–	21	–	305
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 785	2 620	743	935	309	503	728	127
BAIIA ajusté	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219	8 009	7 625
(Produits financiers) charges financières, montant net	(537)	(1 006)	(9)	(373)	(648)	(836)	810	1 310
Charge (recouvrement) d'impôts	(464)	5 201	(706)	(487)	(412)	1 428	(920)	(2 117)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(621)	(724)	(574)	(546)	(574)	(594)	(609)	(488)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux frais liés au PAPE et à l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 844)	(1 983)	(1 264)	(1 409)	(1 040)	(1 082)	(1 096)	(132)
Bénéfice net ajusté	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135	6 194	6 198

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 0,6 million de dollars au premier trimestre de 2018, comparativement à des entrées de trésorerie de 2,7 millions de dollars au premier trimestre de 2017. La baisse est attribuable avant tout au recul de la variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation du fait de débiteurs plus élevés, de dettes fournisseurs payées plus élevées, de la hausse des autres actifs courants et de l'augmentation des impôts payés. Cette diminution a été neutralisée en partie par la hausse des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés ont augmenté de 21,8 % pour atteindre 7,2 millions de dollars au premier trimestre de 2018, par rapport aux 5,9 millions de dollars du premier trimestre de 2017. La hausse est principalement attribuable à l'amélioration des résultats d'exploitation et au profit de change, contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses d'investissement.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 12,2 millions de dollars au premier trimestre de 2018, comparativement à 5,2 millions de dollars au premier trimestre de 2017. L'augmentation de 7,0 millions de dollars est imputable aux acquisitions de Yokee Music et de C Music ainsi qu'à la hausse des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 10,1 millions de dollars au premier trimestre de 2018, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 2,5 millions de dollars au premier trimestre de 2017. L'augmentation de 7,6 millions de dollars tient essentiellement à la hausse nette de la facilité de crédit renouvelable, contrée par le versement de dividendes, des contreparties conditionnelles payées pour Digital Music Distribution Pty Ltd. et Telefonica – On the Spot et du solde à payer sur l'acquisition de Nümedia.

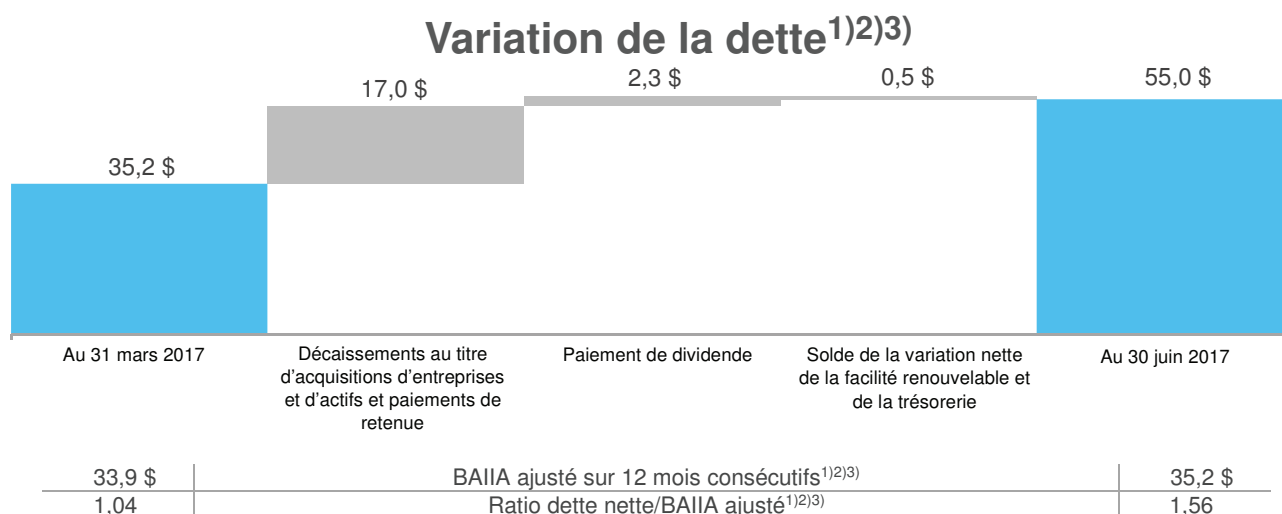
Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucune modification importante à ces obligations depuis le 31 mars 2017, à l'exception des obligations liées à la location de bureaux.

Contrat de location simple

Le 9 mai 2016, la société a signé une lettre d'intention visant le renouvellement de son contrat de location et l'ajout d'une superficie additionnelle dans le nouvel immeuble en construction situé au 99, rue Prince, à Montréal, dont la date de commencement est le 1^{er} juillet 2017. Le renouvellement du contrat est pour une période de cinq ans et une option de prolongation de cinq ans supplémentaires est prévue. L'engagement estimé aux termes du contrat de location simple visant ces locaux s'élève à 8,7 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours de la période close le 30 juin 2017, avec les ratios correspondants :



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 6.
- 3) Le BAIIA ajusté est calculé sur les 12 derniers mois pour le calcul du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour la période allant du 31 mars 2017 au 30 juin 2017 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2017	31 mars 2017	Variations	Principaux facteurs
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	29 831 \$	27 020 \$	2 811 \$ ▲	Les débiteurs liés aux acquisitions et aux ventes additionnelles du secteur de la diffusion musicale aux États-Unis et du secteur de la musique pour entreprises au Canada.
<i>Immobilisations incorporelles</i>	59 447 \$	49 519 \$	9 928 \$ ▲	Principalement la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions contrebalancée par l'amortissement de la période à l'étude.
<i>Goodwill</i>	75 363 \$	68 788 \$	6 575 \$ ▲	Le goodwill résultant des acquisitions de Yokee Music et de C Music.
<i>Créditeurs et charges à payer</i>	28 569 \$	29 783 \$	(1 214) \$ ▼	Surtout les créditeurs découlant des acquisitions et le calendrier de paiements aux fournisseurs.
<i>Facilité renouvelable</i>	58 120 \$	41 040 \$	17 080 \$ ▲	Essentiellement les acquisitions d'entreprises, le dividende trimestriel et les paiements de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises.
<i>Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante</i>	21 243 \$	18 801 \$	2 442 \$ ▲	Principalement la comptabilisation des contreparties conditionnelles pour Yokee Music et C Music, contrée par les contreparties conditionnelles payées pour Digital Music Distribution Pty Ltd. et Telefonica – On the Spot ainsi que le solde à payer sur l'acquisition de Nümedia.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8769602, 9357245, 7320025 et 9351045. Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9414121. La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et Stingray a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, Stingray a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de Stingray, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête. La communication préalable de la preuve a débuté et les parties ont échangé des demandes de communication préalable écrites et présenté des documents. Stingray a recueilli les dépositions d'un grand nombre des inventeurs d'éléments brevetés et recueillera celle de Music Choice au cours des mois qui viennent. Music Choice a présenté un avis de déposition à Stingray, laquelle devrait avoir lieu en juillet 2017. L'audience Markman sur les questions de construction et de définition des revendications a eu lieu le 12 juin 2017 et le tribunal a conclu une ordonnance de construction des revendications le 6 juillet 2017. Le procès devrait se tenir le 5 février 2018.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la *common law* découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de la SMU et de ses produits et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite *Music Choice c. Stingray*. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgence. Ces accords de non-divulgence ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgence. La communication préalable de la preuve a débuté et les parties ont échangé des communications écrites et ont commencé à présenter des documents. La date de procès est actuellement prévue pour le 5 février 2018.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, Stingray et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (collectivement, les « opposants »), ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période 2007-2016. La SOCAN et Ré:Sonne (collectivement, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. La Commission du droit d'auteur du Canada mènera ses délibérations, et Stingray s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 18 mois à 36 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel clé.

La rémunération des principaux dirigeants et administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le 30 juin 2017 T1 2018	Trimestre clos le 30 juin 2016 T1 2017
Avantages du personnel à court terme	935	781
Rémunération fondée sur des actions	159	160
Unités d'actions incessibles	81	47
Unités d'actions différées	124	116
	1 299	1 104

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	31 juillet 2017	30 juin 2017
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	34 705 742	34 707 742
Actions à droit de vote subalterne variable	326 339	324 339
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	16 294 285
	51 326 366	51 326 366
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 058 606	2 058 606

La société a établi un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 2 500 000 actions à droit de vote subalterne ont été réservées aux fins d'émission. Au premier trimestre de 2018, 661 421 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve des critères d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires résumés et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 8 juin 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter à la page 35 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le « contrôle interne à l'égard de l'information financière » (CIIF) est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, ont conçu le CIIF pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception du CIIF de la société au 2 août 2017 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Classica GmbH, de Think Inside the Box (Nature Vision), de C Music Entertainment Ltd. et the Yokee Music LTD., acquises au cours des exercices 2017 et 2018. En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Acquisitions

Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de la société australienne SBA Music PTY Ltd, un fournisseur de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie de 5 000 \$AUD (4 984 \$ CA).

Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd, une filiale de Macquarie Media Operations PTY Ltd et un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie de 5 900 \$ AUD (5 881 \$ CAD).

Dividende

La politique de la société en matière de dividendes est assujettie au pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration et peut varier en fonction notamment des flux de trésorerie disponibles, des résultats d'exploitation, de la situation financière, des perspectives de croissance ou de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

Le 1^{er} août 2017, la société a augmenté le dividende de 11,1 % ce qui donne lieu à un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple, dividende qui sera payable le 15 septembre 2017 ou vers cette date aux porteurs des actions à droit de vote subalterne, des actions à droit de vote subalterne variable et des actions à droit de vote multiple inscrits en date du 31 août 2017.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

États consolidés du résultat global

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) (non audité)	Note	Trimestres clos les	
		30 juin 2017	30 juin 2016
Produits		29 178 \$	24 547 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu		10 261	8 741
Frais de vente et de marketing		3 565	3 019
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information		2 978	2 349
Charges générales et administratives		5 497	3 482
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5,7	5 162	3 761
Charges financières, montant net	6	537	648
Variation de la juste valeur des placements	12	434	91
Bénéfice avant impôts		744	2 456
Impôts		464	412
Bénéfice net		280 \$	2 044 \$
Bénéfice net par action – de base		0,01	0,04
Bénéfice net par action – dilué		0,01	0,04
Nombre moyen pondéré d'actions – de base		51 326 366	51 121 070
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué		51 858 330	51 597 745

Résultat global

Bénéfice net 280 \$ 2 044 \$

Autres éléments du résultat global, après impôts

Éléments pouvant être reclassés en résultat net

Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger

256 (819)

Total des autres éléments du résultat global

256 (819)

Résultat global total

536 \$ 1 225 \$

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés de la situation financière

30 juin 2017 et 31 mars 2017

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 juin 2017	31 mars 2017
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 152 \$	5 862 \$
Créances clients et autres débiteurs		29 831	27 020
Crédits d'impôt à la recherche et au développement		687	486
Impôts à recevoir		178	–
Stocks		1 032	1 233
Autres actifs courants		5 796	4 780
		40 676	39 381
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	6 509	5 336
Immobilisations incorporelles	7	59 447	49 519
Goodwill	7	75 363	68 788
Placements	12	16 917	17 351
Placement dans une coentreprise		761	738
Autres actifs non courants		985	954
Actifs d'impôt différé		11 172	12 225
Total des actifs		211 830 \$	194 292 \$

Passifs et capitaux propres

Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		28 569	29 783
Produits différés		657	1 094
Autres créditeurs courants	8	7 359	9 498
Impôts à payer		–	184
		36 585	40 559
Passifs non courants			
Facilité renouvelable		58 120	41 040
Autres créditeurs	8	17 135	13 040
Passifs d'impôt différé		6 659	4 705
Total des passifs		118 499	99 344
Capitaux propres			
Capital social	9	102 700	102 700
Surplus d'apport		3 066	2 872
Déficit		(12 366)	(10 299)
Cumul des autres éléments du résultat global		(69)	(325)
Total des capitaux propres		93 331	94 948
Total du passif et des capitaux propres		211 830 \$	194 292 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)
(non audité)

	Capital social		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant				
Solde au 31 mars 2016	51 107 975	102 040 \$	2 196 \$	(14 646)\$	804 \$	90 394 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options	75 000	213	(135)	–	–	78
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	–	–	191	–	–	191
Bénéfice net	–	–	–	2 044	–	2 044
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(819)	(819)
Solde au 30 juin 2016	51 182 975	102 253 \$	2 252 \$	(12 602)\$	(15)\$	91 888 \$
Solde au 31 mars 2017	51 326 366	102 700 \$	2 872 \$	(10 299)\$	(325)\$	94 948 \$
Dividendes (note 9)	–	–	–	(2 310)	–	(2 310)
Rémunération fondée sur des actions (note 11)	–	–	194	–	–	194
Bénéfice net	–	–	–	280	–	280
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(37)	256	219
Solde au 30 juin 2017	51 326 366	102 700 \$	3 066 \$	(12 366)\$	(69)\$	93 331 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres clos les	
		30 juin 2017	30 juin 2016
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		280 \$	2 044 \$
Ajustements visant ce qui suit :			
Rémunération fondée sur des actions	11	194	191
Charge liée aux unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	11	189	210
Charge liée aux unités d'actions différées	11, 13	124	116
Amortissement et cession d'immobilisations corporelles	7	621	574
Amortissement d'immobilisations incorporelles	7	4 541	3 187
Amortissement et radiation de coûts de financement	6	17	25
Autres charges financières	6	332	276
Variation de la juste valeur des placements	12	434	91
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	6, 12	597	(68)
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	6	65	77
Quote-part des résultats d'une coentreprise		(23)	(30)
Charge d'impôts		464	412
Intérêts payés		(296)	(260)
Impôts payés		(873)	(579)
		6 666	6 266
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	10	(7 255)	(3 544)
		(589)	2 722
Activités de financement			
Augmentation de la facilité renouvelable		17 080	5 478
Païement du dividende		(2 310)	(1 789)
Produit de l'exercice d'options sur actions		–	78
Remboursement d'autres crédateurs		(4 680)	(1 247)
Autres		–	(44)
		10 090	2 476
Activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(11 000)	(1 789)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(807)	(580)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(404)	(52)
Acompte versé pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles		–	(3 000)
		(12 211)	(5 172)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 710)	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		5 862	3 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		3 152 \$	3 227 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

1. Principaux changements et faits saillants

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées intermédiaires résumées de Groupe Stingray Digital Inc. (la « société ») au cours de la période close le 30 juin 2017.

- Le 26 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation d'une chaîne télévisée de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores appelée C Music TV pour une contrepartie totale de 3 820 £ (6 612 \$ CA). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 8).
- Le 8 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition de Yokee Music LTD., fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano, pour une contrepartie totale de 9 436 \$ US (12 533 \$ CA). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 8).

2. Événements postérieurs à la clôture

Acquisitions

Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de la société australienne SBA Music PTY Ltd, un fournisseur de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie de 5 000 \$AUD (4 984 \$ CA).

Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd, une filiale de Macquarie Media Operations PTY Ltd et un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie de 5 900 \$ AUD (5 881 \$ CAD).

Dividende

Le 1^{er} août 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple qui sera payable le 15 septembre 2017 ou vers cette date aux porteurs des actions à droit de vote subalterne, des actions à droit de vote subalterne variable et des actions à droit de vote multiple inscrits en date du 31 août 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

3. Acquisitions d'entreprises

Période close le 30 juin 2017

C Music Entertainment Limited

Le 26 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de C Music Entertainment Limited (« C Music TV ») pour une contrepartie totale de 3 820 £ (6 612 \$ CA). C Music TV une chaîne télévisée londonienne offerte par câble et par satellite spécialisée dans la diffusion de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores de films. Cette acquisition permettra à la société d'élargir son portefeuille de chaînes spécialisées. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 2 553 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les actifs existants de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 742 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 1 440 £ (2 492 \$ CA) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les deux prochaines années jusqu'en avril 2019. Par ailleurs, dans le cas où la société dépasserait les cibles de produits, elle versera aux anciens propriétaires une somme correspondant à l'excédent des produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de C Music TV pour la période close le 30 juin 2017 ont été pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 juin 2017 se sont établis à 122 \$ et la perte nette, à 35 \$. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 312 \$ et la perte nette, de 90 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 \$
Créances clients	742
Immobilisations corporelles	41
Immobilisations incorporelles	4 516
Goodwill	2 553
	7 860
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	429
Passifs d'impôt différé	819
	1 248
Actifs nets acquis à la juste valeur	6 612 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	3 739
Ajustement du fonds de roulement	270
Contrepartie conditionnelle	2 603
	6 612 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Yokee Music Limited

Le 8 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Yokee Music LTD. (« Yokee ») pour une contrepartie totale de 9 346 \$ US (12 533 \$ CA). Yokee est un fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 3 561 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les actifs existants de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 926 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société sera tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 3 000 \$ US (4 023 \$ CA) dans les trois prochaines années jusqu'en avril 2020. Par ailleurs, la société versera une somme supplémentaire de 3 500 \$ US (4 695 \$ CA) au cours de la même période si certaines conditions auront été remplies. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de Yokee pour la période close le 30 juin 2017 ont été pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 30 juin 2017 se sont établis à 849 \$ et la perte nette, à 90 \$. Si cette acquisition avait eu lieu au début de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 1 442 \$ et la perte nette, de 152 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 342 \$
Créances clients	926
Autres actifs courants	34
Immobilisations corporelles	114
Immobilisations incorporelles	9 642
Goodwill	3 561
	15 619
Passifs repris :	
Créditeurs et charges à payer	676
Passifs d'impôt différé	2 410
	3 086
Actifs nets acquis à la juste valeur	12 533 \$
Contrepartie donnée :	
Trésorerie	8 611
Contrepartie conditionnelle	3 922
	12 533 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

4. Informations sectorielles

Description des activités :

La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, Stingray Business Inc., Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Music Choice India Private Ltd., Xtra Music Ltd., Stingray Europe B.V., Alexander Medien Gruppe B.V., Les Réseaux Urbains Viva Inc., Brava HDTV B.V., Brava NL B.V., Djazz B.V., Transmedia Communications SA et ses filiales entièrement détenues, Digital Music Distribution Pty Ltd. et 9076-3392 Québec Inc. (menant leurs activités sous l'appellation Nümédia), Festival 4K B.V., Classica GmbH et sa filiale entièrement détenue Classica Asia GmbH ainsi que Think inside the box LLC (Nature Vision TV), Yokee Music Limited et C Music Entertainment Limited.

Secteurs opérationnels :

Aux termes de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société a déterminé qu'elle n'avait compté qu'un seul secteur opérationnel puisque ses activités, ses ressources et ses actifs sont essentiellement centralisés, optimisés et gérés au Canada. Les activités exercées à l'échelle internationale tirent parti de l'expertise canadienne.

Les tableaux suivants contiennent des données géographiques sur les produits de la société, ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles et son goodwill.

Les produits proviennent des régions suivantes selon l'endroit où sont effectuées les ventes :

	Trimestres clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016
Produits		
Canada	14 527 \$	14 077 \$
États-Unis	4 530	2 744
Autres pays	10 121	7 726
	29 178 \$	24 547 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Les actifs à long terme sont générés dans les régions ci-dessous, en fonction des emplacements des filiales.

	30 juin 2017	31 mars 2017
Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill		
Canada	51 870 \$	52 172 \$
Pays-Bas	23 484	23 057
Royaume-Uni	20 787	14 954
Israël	12 268	–
Australie	11 143	11 600
Allemagne	7 769	7 679
Autres pays	13 998	14 181
	141 319 \$	123 643 \$

5. Autres informations

Le tableau suivant indique, selon la fonction, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les radiations.

	Trimestres clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations :</i>		
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	4 729 \$	3 388 \$
Charges générales et administratives	433	373
	5 162 \$	3 761 \$

Les frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu ainsi que les charges générales et administratives se seraient établis à 14 990 \$ (12 129 \$ – 2016) et à 5 930 \$ (3 855 \$ – 2016), respectivement, si la présentation, selon la fonction, de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des radiations avait été adoptée aux fins des états du résultat global.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, des coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises d'un montant de 120 \$ (7 \$ – 2016) ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives des états du résultat global.

6. (Produits financiers) charges financières, montant net

	Trimestres clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016
Charge d'intérêt et commissions d'attente	332 \$	276 \$
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle	597	(68)
Charges de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	65	77
Amortissement et radiation de coûts de financement	17	25
Perte (profit) de change	(474)	338
	537 \$	648 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

7. Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill
Exercice clos le 31 mars 2017			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2016	4 628 \$	47 901 \$	61 805 \$
Entrées	3 035	1 142	–
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	90	9 197	6 736
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	5 904	–
Cessions et radiations	(97)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 321)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(14 750)	–
Écarts de change	1	125	247
Valeur comptable nette à la clôture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 788 \$
Trimestre clos le 30 juin 2017			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 788 \$
Entrées	1 633	244	–
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	155	14 158	6 114
Cessions et radiations	(15)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(606)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(4 541)	–
Écarts de change	6	67	461
Valeur comptable nette à la clôture, au 30 juin 2017	6 509 \$	59 447 \$	75 363 \$

8. Autres crédateurs

	30 juin 2017	31 mars 2017
Contrepartie conditionnelle	15 446 \$	12 956 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 797	5 845
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 238	3 724
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	13
	24 494	22 538
Partie courante	(7 359)	(9 498)
	17 135 \$	13 040 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

9. Capital social

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2017		
Au 31 mars 2016		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	34 813 690	100 924 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 107 975	102 040
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	218 391	660
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700 \$
	Nombre d'actions	Valeur comptable
Trimestre clos le 30 juin 2017		
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700
Au 30 juin 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700 \$

Transactions pour la période close le 30 juin 2017

Le 28 avril 2017, la société a déclaré un dividende de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 310 \$ a été versé le 15 juin 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

10. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Trimestres clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016
Créances clients et autres débiteurs	(1 257) \$	(2 170) \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(201)	(190)
Stocks	201	189
Autres actifs courants	(1 004)	(26)
Autres actifs non courants	(31)	(5)
Créditeurs et charges à payer	(3 898)	(1 793)
Produits différés	(440)	512
Impôts à payer	(74)	(8)
Autres créditeurs (obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC)	(551)	(53)
	(7 255) \$	(3 544) \$

11. Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, 661 421 options (344 215 options – 2016) ont été attribuées aux employés admissibles à un prix d'exercice moyen pondéré de 7,62 \$ (7,27 \$ – 2016). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours du trimestre clos le 30 juin 2017 a été de 1,63 \$ (2,08 \$ – 2016). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2017
Volatilité	30,0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,12 %
Durée de vie attendue des options	5 ans
Valeur des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	7,62 \$
Taux de dividende attendu	2,37 %

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée aux termes de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 194 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2017 (191 \$ – 2016).

Régime d'unités d'actions incessibles (les « UAI »)

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, 375 UAI (néant – 2016) ont été attribuées à des membres du personnel au prix de 7,50 \$. Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, les droits associés à 136 581 UAI (néant – 2016) sont devenus acquis et les UAI ont été réglées en trésorerie au prix de 8,44 \$ chacune en faveur des membres du personnel pour un total de 1 218 \$, avantages du personnel y compris. Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions et liée au régime d'UAI s'est chiffré à 52 \$ (167 \$ – 2016). Au 30 juin 2017, la juste valeur par unité était de 7,88 \$ (6,99 \$ – 2016), pour un total de 302 \$ (884 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP »)

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, 145 177 UAP (27 454 – 2016) ont été attribuées à des membres du personnel au prix de 7,60 \$ (6,98 \$ – 2016). Au cours du trimestre clos le 30 juin 2016, le total de la charge de rémunération fondée sur des actions et liée à ce régime s'est chiffré à 137 \$ (43 \$ – 2016). Au 30 juin 2017, la juste valeur par unité était de 7,88 \$ (6,99 \$ – 2016), pour un total de 498 \$ (43 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Régime d'unités d'actions différées (les « UAD »)

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2017, 21 843 UAD (17 126 – 2016) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 7,56 \$ et 7,62 \$ chacune (6,98 \$ – 2016). Le total de la charge liée à ce régime s'est chiffré à 124 \$ (116 \$ – 2016). Au 30 juin 2017, la juste valeur par unité était de 7,88 \$ (6,99 \$ en 2016), pour un total de 1 397 \$ (487 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les charges à payer des états consolidés de la situation financière.

12. Instruments financiers

Facteurs de risque financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Juste valeur

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres créditeurs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité renouvelable, du crédit-relais et de l'emprunt à terme portant intérêt à taux variables se rapproche de la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent.

Au 30 juin 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 622 \$				
Créances clients et autres débiteurs	29 637				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	16 917 \$	16 917 \$	– \$	– \$	16 917 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	61 036 \$				
Créditeurs et charges à payer	29 215				
Autres créditeurs, exception faite des contreparties conditionnelles	3 251	3 251	–	–	3 251
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 797	5 797	–	–	5 797
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	15 446 \$	15 446 \$	– \$	– \$	15 446 \$
<hr/>					
Au 31 mars 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 862 \$				
Créances clients et autres débiteurs	25 998				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	17 351 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	41 040 \$				
Créditeurs et charges à payer	28 959				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTD et obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 737	3 737	–	–	3 737
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 845	5 845	–	–	5 845
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 956 \$	12 956 \$	– \$	– \$	12 956 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Trimestre clos le 30 juin 2016		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2016	16 943 \$	12 347 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	1 122
Variation de la juste valeur	(91)	(68)
Paielements	–	(1 247)
Montant à la clôture, au 30 juin 2016	16 852 \$	12 154 \$
Période close le 30 juin 2017		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	6 525
Variation de la juste valeur	(434)	345
Paielements	–	(4 380)
Montant à la clôture, au 30 juin 2017	16 917 \$	15 446 \$

Aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation des contreparties conditionnelles au cours des périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

Placements

Instrument de capitaux propres d'une entité fermée

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016, la juste valeur a été établie au moyen du prix d'émission d'actions lors de la plus récente transaction sur le marché, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché. La juste valeur de cet instrument est demeurée inchangée au cours du trimestre, car aucune transaction n'est survenue sur le marché et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Billet convertible

Le billet convertible comporte deux composantes de valeur – un billet conventionnel et une option de conversion en capitaux propres de Multi-Channels Asia PTE Ltd (« MCA »). D'après ses modalités, le contrat hybride, soit l'option de conversion ainsi que le billet convertible, a été évalué dans son ensemble à des fins de classement. Lors de sa comptabilisation initiale, le contrat hybride a été comptabilisé à sa juste valeur et désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour la période close le 30 juin 2017, le billet convertible a été évaluée à sa valeur recouvrable, la société ayant demandé le remboursement intégral de la débenture et s'attendant au remboursement du montant total de 1 000 \$ US. Pour la période close le 30 juin 2016, la juste valeur de la composante option a été évaluée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes d'après le cours de l'action découlant du plus récent financement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

La juste valeur de la composante option a été estimée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et à partir des hypothèses suivantes :

	2016
Volatilité	40,0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,69 %
Période	5 ans
Rendement en dividende	—

Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (note 8). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans les charges financières nettes (note 6).

13. Parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs est comme suit :

	Trimestres clos les	
	30 juin 2017	30 juin 2016
Avantages du personnel à court terme	935 \$	781 \$
Rémunération fondée sur des actions	159	160
Unités d'actions incessibles	81	47
Unités d'actions différées	124	116
	1 299 \$	1 104 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

14. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers annuels consolidés audités, et ils ont été résumés, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations, plus particulièrement celles contenues dans les notes, qui sont normalement incluses dans les états financiers annuels consolidés dressés conformément aux IFRS, ont été omises ou résumées. Pour les périodes intermédiaires, les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon le taux d'impôt qui s'appliquerait au bénéfice ou à la perte prévu pour l'exercice. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels consolidés et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les auditeurs de la société n'ont pas effectué l'examen des états financiers consolidés intermédiaires pour les trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés intermédiaires le 1^{er} août 2017.

b) Recours à des estimations et à des jugements :

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Pour établir les présents états financiers consolidés intermédiaires, les jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'information étaient les mêmes que pour les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2017.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation :

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

15. Nouvelles normes ou normes modifiées adoptées par la société

IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7)*. Ces modifications exigent d'une entité qu'elle fournisse des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Un moyen de satisfaire à cette obligation d'information consiste à fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement. La société envisage d'adopter ces modifications à l'IAS 7 aux fins de ses états financiers consolidés annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modifications de l'IAS 12)*. Les modifications s'appliquent de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise. Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles. La société a adopté les modifications de l'IAS 12 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

16. Nouvelles normes ou normes modifiées que la société n'a pas encore adoptées

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) présente quelques différences avec l'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010), que la société a adoptées de façon anticipée le 1^{er} avril 2012. Ces différences ont trait au classement et à l'évaluation des actifs financiers et à la comptabilisation des passifs financiers. L'IFRS 9 (2014) instaure également un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances attendues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers ainsi que de nouvelles exigences générales concernant la comptabilité de couverture. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) de façon anticipée. Elle étudie actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

IFRS 15 – Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplace la totalité des normes antérieures sur la comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, telles que l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme définit les exigences de comptabilisation des produits. Plus précisément, elle instaure un cadre exhaustif dont le principe général est le suivant : une entité doit comptabiliser des produits montrant le transfert des biens et des services promis selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et de ces services. La norme présente également de nouvelles directives plus prescriptives que celles présentées dans les normes précédentes, ce qui pourrait se traduire par des modifications du classement de certains types de produits, des informations à fournir à leur égard ainsi que du moment où ils seront comptabilisés. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société étudie actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés. Elle n'a pas l'intention d'adopter cette norme de façon anticipée.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée si une entité adopte également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la même date ou avant. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant son obligation de verser des paiements locatifs. Cette norme reprend pour l'essentiel les exigences comptables imposées aux bailleurs par l'IAS 17 tout en les obligeant à fournir des informations plus étoffées. Elle modifie également d'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location, notamment leur définition et comporte des dispositions transitoires. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 aux fins de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. L'ampleur des répercussions de l'adoption de cette norme n'a pas encore été établie.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Aux fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres clos les 30 juin 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

IFRIC 22 – *Transactions en monnaie étrangère*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée.

stingray.com

